Lyon (69) : Salem X., animateur, agresse sexuellement sa compagne et demande à un autre homme de la violer ; un an ferme sous bracelet

13/09/2026 à 17h21



Salem X., 21 ans, tout juste diplômé comme animateur de loisirs, a été condamné à Lyon à cinq ans de prison, dont quatre avec sursis probatoire, après l'agression sexuelle de sa petite amie. La partie ferme sera exécutée sous bracelet électronique. Il lui est interdit de travailler auprès de mineurs pendant cinq ans.

Les faits remontent à octobre 2024. Selon *Actu Lyon*, la victime avait refusé ses avances à plusieurs reprises avant de subir, pendant son sommeil, une pénétration sans son consentement. L'instruction, initialement ouverte pour viol, a été correctionnalisée : Salem X. était jugé pour agression sexuelle, menace de crime et harcèlement.

Après avoir appris qu'elle s'était confiée à un ami, il a demandé à un autre homme de « venir finir le travail », puis

l’a relancé pour savoir s’il l’avait violée. Il a également adressé une cinquantaine de messages à son ancienne compagne pour tenter de la reconquérir.

À l’audience, Salem X. a reconnu les faits et présenté des excuses. Son avocate a souligné ses regrets ; l’expert psychiatre n’avait pas relevé de risque de réitération. La victime, qui décrit les conséquences durables de l’agression, a demandé qu’il ne puisse pas exercer auprès d’enfants.

Le tribunal a prononcé une peine supérieure aux quatre ans, dont trois avec sursis, requis par le parquet. Salem X. devra suivre des soins, ne pas contacter la victime et a été inscrit au fichier des auteurs d’infractions sexuelles.

Actu Lyon

Illustration : entrée du tribunal de Lyon, le 21 mars 2019. Photo : Éric Messel / Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0, redimensionnée.